

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal **Du mardi 17 novembre 2015**

Date de convocation : lundi 9 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le mardi dix-sept novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, M. SOHIER Louis, Mme FONTAINE Virginie, Mme CHATEIGNIER Annie, Mme LEFEUVRE Andrée, M. LABETOULLE Hervé, M. CHAUMEAU Didier, Mme PENIN Véronique, M. PION Patrice, M. ALLORENT Benoît, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. PAIN Pierre

Absente excusée : Mme YVERNAULT Rolande

Pouvoir : Mme YVERNAULT Rolande a donné pouvoir à Mme LAURIEN Sylvie

Mme LEFEUVRE Andrée est élue secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats du vendredi 13 novembre 2015 à Paris et à Saint Denis.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE LOGEMENT PLACE DU MARCHÉ

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement proposé

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de La Région Centre-Val de Loire.

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA NOUVELLE INFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40 %.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L' AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE

Demande subventionnée par le FAR 2015, mais d'autres projets plus urgents doivent être réalisés. Cette demande est donc en attente et une demande de report sur une autre opération a été demandée afin de bénéficier de la subvention FAR 2015.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental.

TARIFS 2016

Le conseil municipal, sur proposition de la Commission des Finances, et à l'unanimité **ADOpte** les tarifs pour 2016.

TARIFS CINEMA 2016

Le conseil municipal, sur proposition de la Commission des Finances, et à l'unanimité adopte les tarifs pour le cinéma pour 2016.

TARIFS CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2016 pour le Centre de Loisirs sans Hébergement, le barème de la Caisse d'Allocation Familiale majoré de 10 % et de conserver la réduction de 10 % à compter du 2^{ème} enfant.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité :
FIXE la participation des Communes voisines ne disposant pas d'écoles à 82 € par élève fréquentant les écoles d'Aigurande, pour l'année scolaire 2014/2015.

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, et à 17 voix pour et 1 abstention :

DECIDE, exceptionnellement, de participer à hauteur de 125 € aux frais d'électricité de l'église.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENTRETIEN DES PRISES INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la SAUR lui confiant l'entretien et la réparation des prises d'incendie.

Celle-ci arrivant à échéance elle doit être renouvelée. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention avec la SAUR pour l'entretien et la réparation des prises à incendie communales.

AVANTAGES EN NATURE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE l'octroi d'avantages en nature pour l'année scolaire 2015-2016 aux agents titulaires et remplaçants.

ADMISSION EN NON-VALEURS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 939,28 €

CREATION REGIE MUNICIPALE POUR LE CINEMA

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE la création d'une régie de dépenses et de recettes pour le cinéma « Le Moderne »

AIDE FINANCIERE AU CINEMA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière ponctuelle pour le cinéma par le locataire-gérant. Selon l'article L2251-4 du CGCT, le nombre d'entrée étant largement inférieur aux 7500 entrées hebdomadaire et le cinéma étant classé « art et essai », la commune peut lui octroyer une aide financière exceptionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de verser une aide financière de 5000 € en deux fois (3000 € étant déjà versé, puis 2000€).

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent de maîtrise

ARRETE en conséquence le tableau des effectifs.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le contrat Enfance et Jeunesse pour la période 2015-2018 avec la CAF de l'Indre

AUTORISE le maire à signer le contrat enfance jeunesse pour la durée 2015-2018.

ACCUEIL DE LOISIRS DU VENDREDI

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la déclaration de l'accueil de loisirs du vendredi de 15h45 à 16h45 auprès de la CAF

AUTORISE le maire à signer les documents correspondants

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA PAUSE MERIDIENNE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la déclaration de l'accueil de loisirs de la pause méridienne de 13h à 13h30 auprès de la CAF

AUTORISE le maire à signer les documents correspondants

DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA CAF POUR INVESTISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'achat des équipements pour les accueils de loisirs

AUTORISE le maire à signer la convention

AUTORISE le maire à solliciter une aide financière de la CAF

OUVERTURE D'UN ACCUEIL JEUNES

Le conseil municipal, à l'unanimité

S'AUTORISE le droit d'ouverture d'un accueil jeune selon les différents accompagnements de la CAF.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal adopte la décision modificative suivante, au budget principal

Imputations	Dépenses	Recettes
2188	5000	
1641		5000

Le conseil municipal adopte les décisions modificatives suivantes, au budget de l'eau

Imputations	Dépenses	Recettes
618	350	
666		350
Imputations	Dépenses	Recettes
2313	5	
1643		5

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : CREATIONS DE 3 POSTES
D'AGENTS RECENSEURS**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer 3 postes d'agents recenseurs pour la durée des opérations de recensement

FIXE leur rémunération comme suit :

1.75€ par feuille de logement

1.20 € par feuille individuelle

50 € par demi-journée de formation

AUTORISE le maire à procéder au remboursement des frais de déplacements au tarif en vigueur.

SIGNATURE NOUVEAUX CONTRATS EDF Tarif Jaune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite signer une convention avec EDF pour 3 ans car leurs tarifs changent. Les prix sont garantis pendant la durée de cette convention. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention avec EDF.

La séance est levée à 22h 15.